

Avis aux candidats admis

Via la plateforme "cursussup" aux DUT à l'EST- Guelmim (Itération 3)

ANNEE UNIVERSITAIRE 2024-2025

- Les candidats ayant reçu une proposition d'admission doivent obligatoirement effectuer leur inscription administrative aux établissements où ils sont admis(es) en date du **18 au 20 septembre 2024** de **9h30 à 15h**.
- Les candidats n'ayant pas reçu leur premier choix et souhaitant une amélioration doivent aussi obligatoirement effectuer leur inscription administrative aux établissements où ils sont admis(es) en date du **18 au 19 septembre 2024** de **9h30 à 15h**.

(Voir dossier d'inscription ci-dessous pour les documents exigés).

- Chaque **candidat admis aux DUT à l'EST- Guelmim** doit procéder à l'inscription par le dépôt de **l'original du baccalauréat**. Après le délai, le candidat non inscrit n'a plus le droit à l'inscription.
- La présence du candidat est obligatoire lors de l'inscription. A défaut, une **procuration légalisée est exigée**.
- **Les étudiants exclus ou ajournés d'une filière de l'ESTG n'ont pas le droit de se réinscrire à nouveau dans la même filière.**

Dossier d'inscription :

- 1- **L'original du baccalauréat**
- 2- Quatre copies légalisées conformes à l'original du bac.
- 3- Deux photocopies certifiées conformes de la carte d'identité nationale.
- 4- Quatre photos d'identité
- 5- **Règlement interne de l'ESTG dûment rempli et signé** (fourni sur place)
- 6- Des imprimés à remplir auprès du service de la scolarité (fournis sur place).
- 7- Dossier médical
- 8- **Attestation d'assurance étudiant**
(*imprimée sur papier, voir la vidéo :*
https://www.youtube.com/watch?time_continue=50&v=05R0XYqYrGY&feature=emb_logo).
- 9- Inscription à l'AMO via lien
http://preinscription.uiz.ac.ma/amo_ol_d_students/new
- 10- Frais des photocopiés TD, TP:100dh